

Informations sur les membres

Prochaine étape d'allègements des mesures anti-covid dès le 19 avril

Le Conseil fédéral poursuit sa stratégie pour une ouverture prudente et progressive et autorise les étapes suivantes à partir du prochain lundi 19 avril, tout en restant conscient du risque calculé:

- Les restaurants et bars peuvent rouvrir leurs terrasses dans le strict respect d'exigences spécifiques.
Etant donné que de nombreux établissements de la restauration ne peuvent pas couvrir leurs frais avec ce règlement, le soutien économique à la branche de la gastronomie est maintenu comme jusqu'ici. Même les établissements de la restauration qui pourraient ouvrir leurs terrasses, mais ne veulent pas le faire, continueront à recevoir l'aide financière de la Confédération.
- Pour les collaborateurs des entreprises qui disposent d'un concept de tests et proposent à leur personnel actif sur place des tests au moins une fois par semaine, la quarantaine est supprimée lors de leur activité professionnelle. Les autotests ne conviennent pas pour ces campagnes de tests en entreprise.
- Les manifestations publiques sont à nouveau autorisées – avec des restrictions et dans le respect des dispositions en vigueur – avec un maximum de 100 personnes en extérieur, resp. max. 50 personnes à l'intérieur, dans le cadre d'une limite à un tiers du lieu de la manifestation au maximum.
- De même, en dehors des rencontres privées et des activités sportives et culturelles déjà autorisées, d'autres rencontres sont autorisées désormais jusqu'à 15 personnes dans le respect du port du masque et de la distance obligatoire. Cela concerne entre autres aussi les rencontres des associations et autres groupements.
- Les entreprises de loisirs et de divertissements publiques doivent pouvoir ouvrir à nouveau leurs locaux intérieurs dans le respect de certaines exigences. Les locaux intérieurs des installations de wellness et les piscines restent cependant fermés.
- Pour le moment l'obligation de télétravail est maintenue sans changement.
- En dehors de l'école obligatoire et du niveau secondaire II l'enseignement en présentiel est à nouveau possible de manière limitée et dans le respect de certaines exigences. Ceci concerne en particulier les hautes écoles et la formation d'adultes.

- La situation reste très fragile. Le Conseil fédéral en appelle à la population pour qu'elle continue à se montrer prudente et relève très clairement que les ouvertures pourraient être annulées en fonction de l'évolution de la situation dans les hôpitaux.

[Lien vers le communiqué de presse du Conseil fédéral:](#)

Disclaimer

La présente information aux membres est faite exclusivement dans un but informatif. L'Union Professionnelle Suisse de la Viande UPSV décline toute responsabilité qui pourrait résulter de l'application ou de l'omission d'intervenir en raison de la présente Information aux membres. Par ailleurs nous vous recommandons de vous informer sur les pages d'accueil correspondantes des autorités vu que, en raison de la situation actuelle, des modifications sont toujours possibles.

UPSV / 14.4.2021